

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 avril 2016 à 20 h, au centre municipal, 1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Sont présents :

M. François Barret, maire  
M. Langis Barbeau, conseiller au siège n° 1  
M. Hermann Thibodeau, conseiller au siège n° 2  
M. Pierre Doré, conseiller au siège n° 3  
M. Martin Boivin, conseiller au siège n° 4  
M. Stéphane Lévesque, conseiller au siège n° 5

Est absent :

M. Benoit Mathieu, conseiller au siège n° 6

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur François Barret, maire.

Assiste à la séance : M. Éric Boisvert, greffier et secrétaire-trésorier.

**Point n° 2**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau  
Appuyée par monsieur Pierre Doré  
Il est résolu

59-16

D'adopter l'ordre du jour du 4 avril 2016 tel qu'il est présenté en ajoutant à point divers, le sujet suivant :

17.1 Motion de félicitations à la Municipalité de Saint-Isidore;

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2015;
4. Période de questions;
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2016;
6. Autorisation du paiement des comptes;
7. Demandes de dérogations mineures :
  - 7.1 Numéro 210 : Lot 4 559 727 – Marge de recul latérale du bâtiment principal projeté,
  - 7.2 Numéro 211 : Lot 2 639 627 - Hauteur intérieure d'un garage privé et proportion de la façade du garage;
8. Demandes du Club de soccer St-Lambert inc. dans le cadre de son 25<sup>e</sup> anniversaire;
9. Réaménagement des terrains de soccer;
10. Acquisition d'un piano;
11. Octroi d'un mandat pour étude géotechnique;
12. Octroi d'un contrat de forage d'un puits d'eau de procédé;
13. Approbation des modifications au procédé de traitement des eaux usées;
14. Autorisation d'honoraires professionnels supplémentaires;
15. Adoption des recommandations de la commission consultative du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020;
16. Nomination des représentants au comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective avec le SCFP – Section locale 4401;

17. Points divers :
  - 17.1 Motion de félicitations à la Municipalité de Saint-Isidore;
18. Levée de séance.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2015**

---

60-16

Sur la proposition de monsieur Pierre Doré  
Appuyée par monsieur Stéphane Lévesque  
Il est résolu

D'accepter le dépôt du rapport du vérificateur externe transmis par la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l. ainsi que le rapport financier consolidé pour l'exercice financier 2015.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 4**

**Période de questions**

En présence d'une dizaine de personnes, diverses questions sont posées.

Une citoyenne demande le report d'une décision à l'égard d'une demande de dérogation mineure à l'ordre du jour de la séance.

Un citoyen demande quelles sont les actions prévues afin d'améliorer la qualité du pavage de la rue du Parc.

**Point n° 5**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2016**

61-16

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau  
Appuyée par monsieur Martin Boivin  
Il est résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance du 7 mars 2016, tel qu'il a été rédigé.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 6**

**Autorisation de paiement des comptes**

62-16

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Hermann Thibodeau  
Il est résolu

D'approuver la liste des comptes à payer totalisant 326 064,57 \$ telle que soumise par l'assistante-trésorière.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 7**

**7.1**

**Demande de dérogation numéro 210 : Lot 4 559 727 – Marge de recul latérale du bâtiment principal projeté**

---

**ATTENDU QUE** monsieur Stéphane Marcoux sollicite pour le lot 4 559 727 une dérogation mineure afin de rendre réputée conforme l'implantation d'une résidence multifamiliale de 4 logements à 6 m de la ligne latérale, contrairement aux dispositions de l'article 7.4 du Règlement de zonage n° 243-91 qui exigent une marge de recul latérale de 10,35 m;

**ATTENDU QUE** cette demande est déposée en lien avec la demande de permis 2016-032;

**ATTENDU QUE** cette demande peut être considérée comme étant mineure, que l'application de la disposition pose un préjudice sérieux au demandeur et que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme émise par le biais de la résolution n° 13-16;

**À CES CAUSES,**

Sur la proposition de monsieur Pierre Doré  
Appuyée par monsieur Hermann Thibodeau  
Il est résolu

63-16

D'accorder la dérogation mineure n° 210 demandée.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**7.2**

**Demande de dérogation mineure numéro 211 : Lot 2 639 627 - Hauteur intérieure d'un garage privé et proportion de la façade du garage**

---

À la demande d'une citoyenne,

Sur la proposition de monsieur Hermann Thibodeau  
Appuyée par monsieur Stéphane Lévesque  
Il est résolu

64-16

De reporter la demande de dérogation mineure numéro 211 à la séance ordinaire du mois de mai 2016.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 8**

**Demandes du Club de soccer St-Lambert inc. dans le cadre de son 25<sup>e</sup> anniversaire**

---

**ATTENDU QUE** la saison 2016 marque le 25<sup>e</sup> anniversaire du Club de soccer St-Lambert inc.;

**ATTENDU QU'**afin de célébrer cet événement, le Club désire afficher une banderole commémorative à l'intérieur du Centre des loisirs;

**ATTENDU QU'**afin de marquer de façon permanente cet anniversaire, le Club désire installer une œuvre commémorative sur le terrain du parc Alexis-Blanchet;

**ATTENDU QUE** le Club a soumis les croquis de la banderole et de l'œuvre à la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau  
Appuyée par monsieur Pierre Doré  
Il est résolu

65-16

D'autoriser l'installation de la banderole dans le Centre des loisirs pour la saison 2016 du Club de soccer St-Lambert inc.

D'autoriser l'installation de l'œuvre métallique selon les modalités établies entre la Municipalité et le Club de soccer St-Lambert inc. dans une entente à cette fin, et d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 9**

**Réaménagement des terrains de soccer**

**ATTENDU QUE** la Fédération de soccer du Québec régit la pratique du soccer dans la province;

**ATTENDU QU'**en tant que membre de cette fédération, le Club de soccer de St Lambert inc. doit appliquer les recommandations que l'association régionale met en place afin d'améliorer le développement des jeunes joueurs de soccer;

**ATTENDU QUE** ces recommandations prévoient que les catégories U-11 et U-12 doivent jouer sur des terrains de dimension « soccer à 9 » à compter de 2016;

**ATTENDU QUE** pour appliquer ces nouvelles règles, il y a lieu de réaménager le terrain « Faubourg 2 » afin d'y aménager un terrain « soccer à 9 », d'une dimension de 45 mètres par 80 mètres, orienté nord-sud, afin d'y accueillir les joueurs dès l'été 2018;

**ATTENDU QUE** dans ce contexte des réaménagements sont prévus sur d'autres terrains tels qu'illustrés sur les plans soumis au Service des loisirs et de la vie communautaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Pierre Doré  
Appuyée par monsieur Martin Boivin  
Il est résolu

66-16

D'autoriser une dépense de 20 000 \$ prise à même le fonds de roulement, remboursable annuellement sur une période de cinq ans en cinq versements égaux et consécutifs afin de procéder au réaménagement du terrain « Faubourg 2 ».

D'autoriser le réaménagement des terrains conformément aux plans déposés.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 10**

**Acquisition d'un piano**

**ATTENDU QU'**il est opportun de procéder au remplacement du piano du Centre municipal, lequel est utilisé pour les cours offerts à la population;

**ATTENDU QU'**une soumission a été reçue le 22 mars dernier de la part de Musique Beaudoin inc. au montant de 2041,81 \$, taxes incluses;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Stéphane Lévesque  
Il est résolu

67-16

D'autoriser une dépense évaluée à 2000 \$ prise à même le budget des immobilisations.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 11**

**Octroi d'un mandat pour étude géotechnique**

**ATTENDU QUE** les travaux préparatoires à l'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées municipales sont entamés;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de procéder à une étude géotechnique de l'emplacement des futurs équipements de traitement des eaux usées;

**ATTENDU QUE** ces données sont nécessaires afin de procéder à la planification des travaux de construction;

**ATTENDU QU'**une offre de services a été transmise par Englobe visant la réalisation de cette étude;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Langis Barbeau  
Il est résolu

68-16

D'octroyer le contrat d'étude géotechnique par forage selon les conditions prévues dans l'offre de services du 3 mars 2016 pour un montant de 10 160 \$ plus les taxes applicables, pris à même le règlement numéro 753-15 décrétant un emprunt pour la construction et la surveillance des travaux d'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées municipales.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 12**

**Octroi d'un contrat de forage d'un puits d'eau de procédé**

**ATTENDU QUE** les travaux préparatoires à l'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées municipales sont entamés;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de procéder au forage d'un puits afin d'alimenter les nouveaux équipements de traitement des eaux usées municipales en eaux de procédé;

**ATTENDU QUE** ces travaux font partie intégrante du projet d'augmentation de capacité de la station de traitement des eaux usées municipales;

**ATTENDU QU'**une soumission a été reçue le 30 mars 2016 de la part de *Les Forages Nelson Gagné* au montant de 9675 \$ avant taxes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Stéphane Lévesque  
Il est résolu

**69-16**

D'octroyer le contrat de forage à *Les Forages Nelson Gagné* conformément à la soumission du 30 mars 2016 pour un montant de 9675 \$ plus les taxes applicables, pris à même le règlement numéro 753-15 décrétant un emprunt pour la construction et la surveillance des travaux d'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées municipales.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 13**

**Approbation des modifications au procédé de traitement des eaux usées**

**ATTENDU QUE** le 11 janvier 2016 la Municipalité a octroyé le contrat de fourniture des équipements de traitement des eaux usées à Veolia Water Technologies inc. par la résolution numéro 06-16;

**ATTENDU QUE** dans le cadre du projet d'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées, une modification a été proposée au procédé afin de maximiser les investissements;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'approuver cette modification, laquelle entraîne un changement de matériaux pour les bassins de traitement en remplaçant les bassins préfabriqués en fibre de verre par des bassins de béton coulé sur place;

**ATTENDU QUE** Veolia Water Technologies Canada inc. a soumis cette proposition modifiée le 30 mars 2016;

**ATTENDU QUE** la firme d'ingénierie Bruser a attesté de la conformité de cette proposition modifiée le 30 mars 2016;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Pierre Doré  
Appuyée par monsieur Langis Barbeau  
Il est résolu

**70-16**

D'approuver la proposition modifiée de Veolia Water Technologies Canada inc. soumise le 30 mars 2016 prévoyant un nouveau coût de fourniture des équipements de traitement de 896 125 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 14**

**Autorisation d'honoraires professionnels supplémentaires**

**ATTENDU QU'**une modification au procédé de traitement retenu pour l'augmentation de la station de traitement des eaux usées municipales a été approuvée;

**ATTENDU QUE** la modification vise la construction et la composition des bassins de traitement;

**ATTENDU QU'**il en résulte des honoraires d'ingénierie supplémentaires, lesquelles n'étaient pas prévisibles avec le procédé initial;

**ATTENDU QUE** la firme d'ingénierie Bruser a soumis l'amendement n° 1 à son offre de service le 29 mars 2016;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Pierre Doré  
Il est résolu

71-16

D'autoriser les honoraires professionnels supplémentaires soumis dans l'amendement n° 1 du 29 mars 2016 pour une somme de 5500 \$ avant taxes, prise à même le règlement numéro 745-15 autorisant un emprunt pour la réalisation des plans et devis pour l'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées municipales.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 15**

**Adoption des recommandations de la commission consultative du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020**

**ATTENDU QU'**un projet de Plan de gestion des matières résiduelles a été adopté par le conseil municipal le 19 octobre 2015;

**ATTENDU QUE** des consultations publiques ont eu lieu les 20 et 27 janvier 2016;

**ATTENDU QUE** suite à ces consultations publiques la commission consultative du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 a déposé ses recommandations;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau  
Appuyée par monsieur Martin Boivin  
Il est résolu

72-16

D'approuver les recommandations de la commission consultative du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 contenues dans le rapport du 23 février 2016.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 16**

**Nomination des représentants au comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective avec le SCFP – Section locale 4401**

**ATTENDU QUE** la convention collective avec le SCFP – Section locale 4401 est venue à échéance le 31 décembre 2015;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de nommer les représentants de la Municipalité devant négocier le renouvellement de cette convention;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Hermann Thibodeau  
Il est résolu

73-16

De nommer messieurs Langis Barbeau et Benoit Mathieu à titre de représentant de la Municipalité afin de négocier le renouvellement de la convention collective avec le SCFP-Section locale 4401.

De mandater l'étude Morency, société d'avocats à titre de conseiller juridique au dossier, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 17**

**Points divers**

**17.1**

**Motion de félicitations à la Municipalité de Saint-Isidore**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Isidore a été finaliste au concours canadien « Kraft Hockeyville 2016 » remportant ainsi un prix de 100 000 \$ destiné à la rénovation de son aréna;

**ATTENDU QUE** les jeunes hockeyeurs et les jeunes patineurs artistiques de Saint-Lambert-de-Lauzon utilisent cet aréna pour évoluer dans leurs sports;

**À CES CAUSES,**

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau  
Appuyée par monsieur Martin Boivin  
Il est résolu

**74-16**

De féliciter la Municipalité de Saint-Isidore ainsi que le comité organisateur derrière l'inscription à ce concours, lesquels ont fait preuve d'un dynamisme exemplaire.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 18**

**Levée de la séance**

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau  
Appuyée par monsieur Pierre Doré  
Il est résolu

**75-16**

À 20 h 37 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

---

Éric Boisvert  
Greffier et secrétaire-trésorier

Je, François Barret, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

---

François Barret  
Maire